



Rapport du Conseil exécutif sur ses cent cinquante et unième et cent cinquante-deuxième sessions, et sur sa sixième session extraordinaire

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent cinquante et unième session le 30 mai 2022, sa cent cinquante deuxième session du 30 janvier au 7 février 2023 et sa sixième session extraordinaire le 6 mars 2023. Les trois sessions se sont tenues en présentiel. Le présent rapport résume leurs principaux résultats.

CENT CINQUANTE ET UNIÈME SESSION (30 MAI 2022)

2. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 14 points et points subsidiaires, ainsi que 15 documents d'accompagnement. Il a adopté 12 décisions.
3. Le Conseil a pris note du rapport de **la trente-sixième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et des orientations qu'il contient.

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

4. Le Conseil a décidé de créer **une commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire** et d'en approuver le mandat. Il a également approuvé une procédure de désignation des membres de cette commission.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

5. Le Conseil a également décidé de créer un **groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple**, ouvert à tous les États Membres, sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS, avec pour mission de faire rapport à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion et du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session.

6. À l'issue de ses débats, le Conseil a accepté la recommandation du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note des rapports sur les **amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière**, décidant de prolonger la suspension temporaire du **paragraphe 112.1 de la Règle de gestion financière XII**, en partie, jusqu'à sa cent cinquante-troisième session (voir aussi le paragraphe 38 ci-dessous).

7. Souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du **rapport annuel sur l'évaluation** et du rapport et de l'examen relatifs aux **partenariats hébergés**. Le Conseil a examiné la déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS et a pris note du rapport sur les réunions en ligne de deux comités d'experts.

8. Le Conseil a nommé des membres afin de pourvoir les sept postes vacants au **Comité du programme, du budget et de l'administration**, ainsi que les cinq postes vacants aux **groupes de sélection** ou aux **comités des fondations**. Il a également nommé ses représentants à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.

CENT CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION (30 JANVIER-7 FÉVRIER 2023)

9. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 55 points et points subsidiaires, ainsi que 78 documents d'accompagnement. Il a adopté sept résolutions et 29 décisions.

10. Dans son rapport, le Directeur général a discuté des priorités suivantes « promouvoir la santé, fournir des services de santé, protéger la santé, démultiplier les progrès et être efficace » et du projet de budget programme pour 2024-2025. Les nombreuses réponses contenaient des orientations et des conseils constructifs, ainsi qu'une discussion sur l'impact de la COVID-19.

11. Le Conseil a pris note du rapport des **comités régionaux**.

12. Le Conseil a pris note des recommandations figurant dans le **rapport de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration**.

PILIER 1 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

13. Après avoir examiné quatre projets de décision portant sur différents aspects de la **réorientation des systèmes de santé vers les soins de santé primaires, fondement résilient de la couverture sanitaire universelle, et les préparatifs d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle**, le Conseil a pris note du rapport et adopté des décisions sur les domaines suivants : **soins d'urgence, soins critiques et soins chirurgicaux intégrés à l'appui de la couverture sanitaire universelle et protection contre les urgences sanitaires ; élargir l'accès à l'oxygène médical ; préparation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle et renforcement des capacités en matière d'outils de diagnostic**.

14. Le Conseil a salué et soutenu le **projet de liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour la lutte contre les maladies non transmissibles**. Il a recommandé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter ce programme et a demandé qu'une version actualisée soit soumise à la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent soixantième session, et que le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 fasse l'objet d'une révision continue.

15. En ce qui concerne le **projet de stratégie mondiale pour la lutte anti-infectieuse**, le Conseil a décidé que des consultations intersessions informelles avec les États Membres auraient lieu afin qu'un projet de résolution soit présenté à la présente Assemblée mondiale de la Santé en vue d'être adopté.

16. Prenant note du rapport sur la **Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030**, le Conseil a décidé de prier le Directeur général de présenter le prochain rapport sur les progrès accomplis à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2025, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-sixième session.

17. Assuré de la poursuite des travaux sur la **standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux** et de la tenue de consultations avec les États Membres, le Conseil a pris note du rapport sur le sujet.

18. Le Conseil a pris note du rapport sur les **produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés** et a décidé de recommander à l'Assemblée de la Santé de prier le Directeur général de faciliter la conduite d'une évaluation indépendante du dispositif des États Membres et de faire rapport aux organes directeurs conformément aux exigences de ce dispositif.

19. Se félicitant de l'appui apporté au **renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé**, le Conseil a pris note du rapport et a décidé de prier le Directeur général d'analyser la capacité des États Membres à répondre aux besoins de réadaptation existants et prévisibles et d'élaborer des objectifs réalisables en matière de réadaptation des systèmes de santé mondiaux et des indicateurs de la couverture effective des services de réadaptation pour 2030.

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

20. Après un débat approfondi, le Conseil a pris note du rapport sur le **renforcement de l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires**, y compris les 10 propositions et les cinq systèmes fondamentaux qu'il a appuyés.

21. Rappelant que le risque de transmission du poliovirus subsiste au niveau mondial et réitérant son soutien à l'éradication tout en posant plusieurs questions, notamment la nécessité de vacciner les enfants dans les zones d'accès difficile, le Conseil a pris note des rapports sur l'**éradication de la poliomyélite** et la **planification de la transition pour la poliomyélite et les activités postérieures à la certification**.

22. Le Conseil a examiné le rapport intitulé « **Urgences de santé publique : préparation et action – Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire** ». Le Conseil n'étant pas parvenu à un consensus sur la question de savoir s'il fallait prendre note du rapport sur la **mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)**, il a procédé à un vote, à l'issue duquel le Conseil a pris note du rapport et est convenu que le Secrétariat continuerait à travailler sur le rapport en vue de présenter des données

complètes, équilibrées et validées et d'inclure tous les aspects pertinents à soumettre à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.¹ En outre, il a convenu que le Secrétariat organiserait une réunion d'information à l'intention des États Membres avant l'Assemblée de la Santé.

23. Le Conseil a pris note du rapport sur l'**Initiative mondiale Santé pour la paix**, se félicitant des progrès réalisés sur le projet de feuille de route, mais reconnaissant que des travaux supplémentaires, notamment des consultations, étaient nécessaires à tous les niveaux, depuis les dirigeants mondiaux jusqu'aux communautés.

24. Le Conseil, qui a demandé que l'on établisse une cartographie des fondements de l'écosystème mondial des essais cliniques et que l'on élabore un outil d'autoévaluation, a pris note du rapport sur le **renforcement des essais cliniques dont l'objet est de fournir des données factuelles de qualité sur les interventions sanitaires et d'améliorer la qualité et la coordination de la recherche**. Prenant note également du rapport sur la **répartition proportionnelle des fonds pour la contribution de partenariat en vertu du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et aux autres avantages**, le Conseil a adopté une décision modifiée prorogeant la répartition proportionnelle actuelle et les dispositifs lors des situations d'urgence liées à la grippe.

PILIER 3 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET D'UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

25. Le Conseil a salué et examiné l'élaboration du premier cadre de l'OMS pour la réalisation du bien-être et a pris note du rapport sur la **promotion du bien-être et de la santé**, en se félicitant de ses orientations stratégiques et de l'accent mis sur le suivi. Il recommande de renforcer la gouvernance et le leadership en matière de promotion de la santé et de mettre davantage l'accent sur des domaines tels que la santé mentale et les changements climatiques.

26. Le Conseil, prenant note du rapport intitulé « **Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles** », s'est félicité de l'attention accordée à la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, y compris l'approche multisectorielle adoptée par l'intermédiaire du cadre INSPIRE, et a appelé à une amélioration de la formation et de l'intégration de la santé mentale parmi d'autres mesures visant à lutter contre ce fléau évitable.

27. Le Conseil a examiné et pris note du rapport sur **les déterminants sociaux de la santé**, y compris le projet de cadre opérationnel de l'OMS pour mesurer et évaluer les déterminants sociaux de la santé et les inégalités en matière de santé. Le Conseil a également examiné la noyade dans le contexte plus large des déterminants de la santé et des inégalités en matière de santé, et a recommandé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur **une action accélérée pour la prévention de la noyade**, dans laquelle il a notamment demandé que soit établi, d'ici à la fin de 2024, un rapport mondial de situation sur la prévention de la noyade et que soit créée une alliance mondiale pour la prévention de la noyade avec des organisations du système des Nations Unies, des partenaires internationaux du développement et des organisations non gouvernementales.

¹ Voir le document A76/12.

28. Accueillant avec satisfaction le Rapport mondial de l’OMS sur l’équité en santé pour les personnes handicapées et se félicitant des mesures ciblées destinées à faire en sorte que le secteur de la santé accorde une place centrale à la question du handicap, le Conseil a pris note du rapport sur **le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d’atteindre**.

29. Le Conseil exécutif, ayant procédé à l’examen et pris note du rapport sur la **Décennie d’action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)**, a recommandé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d’adopter une résolution intitulée « **Agir plus rapidement pour prévenir les carences en micronutriments et leurs conséquences, y compris le spina bifida et d’autres malformations du tube neural, grâce à un enrichissement efficace et sans danger des aliments** », dans laquelle le Directeur général était notamment prié d’élaborer des orientations techniques et concernant l’assurance de la qualité pour l’enrichissement des aliments et pour la supplémentation.

30. Prenant note du rapport sur **les sciences comportementales au service de la santé**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d’adopter une résolution encourageant l’utilisation des approches des sciences comportementales dans les États Membres et les travaux du Secrétariat.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

Questions budgétaires et financières

31. Après un débat approfondi et constructif, le Conseil a souscrit aux orientations données par le Comité du programme, du budget et de l’administration et a pris note des rapports sur **le financement et l’exécution du budget programme 2022-2023 et les perspectives de financement du budget programme 2024-2025**, ainsi que du **projet de budget programme 2024-2025** (qui a fait l’objet d’un plus grand nombre de consultations que tout autre budget programme antérieur). Nombre de recommandations et de commentaires, en particulier sur le renforcement des pays tout en protégeant la fonction normative de l’OMS, ont été pris en compte.

32. Souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l’administration, le Conseil a pris note du rapport sur le **treizième programme général de travail, 2019-2025** et de l’issue des consultations avec les États Membres à propos du rapport du Directeur général à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé¹ sur la prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu’en 2025. Concernant les **amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière**, le Conseil est convenu, suivant la recommandation du Comité du programme, du budget et de l’administration, de donner suite et d’adopter une résolution dont le texte a été amendé afin de supprimer le point e) du texte révisé proposé pour l’article 111.2. Il est en outre convenu de procéder à de nouvelles consultations sur l’option à inclure dans le projet de nouveau paragraphe 6.5.1 du Règlement financier concernant l’application de l’article 7 de la Constitution si un Membre est redevable d’arriérés de contributions. Le Conseil, acceptant la recommandation du Comité du programme, du budget et de l’administration, a également adopté une résolution sur le **barème des contributions pour 2024-2025**.

¹ Document A75/8.

33. Le Conseil a pris note du rapport et a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration concernant le rapport intitulé « **Financement durable : faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds, y compris les options à examiner** », et a proposé de poursuivre la réflexion et la consultation sur un mécanisme de reconstitution des ressources de l'OMS.

Questions relatives à la gouvernance

34. Le Conseil a souscrit aux orientations données par le Comité du programme, du budget et de l'administration et pris note du **rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple** et du **rapport sur le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat**. Dans une décision modifiée, il a demandé que diverses mesures soient prises afin de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail dans lesquelles des mesures ont été proposées avant leur examen par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et a recommandé à cette Assemblée de décider d'adopter les recommandations du Groupe de travail. De même, en souscrivant aux orientations du Comité, il a décidé d'approuver le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

35. Concernant les stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an, le Conseil a examiné les rapports et pris deux décisions. Il a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prolonger la durée du **Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023 de 2023 à 2030**. De même, il a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prolonger la durée de la **Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023** jusqu'en 2025 et de demander que soit élaboré un projet de nouvelle stratégie mondiale pour la médecine traditionnelle pour la période 2025-2034, qui sera présenté pour examen à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2025, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-sixième session.

36. Le Conseil a pris note du rapport sur la **participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS** et a adopté une décision modifiée sur les déclarations groupées, y compris une demande de rapport sur les incidences pour les déclarations faites par les observateurs à soumettre à la cent cinquante-troisième session du Conseil par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-huitième réunion.

37. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note du rapport sur l'**application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques** et de celui sur l'examen d'un tiers des **acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS**, adoptant la décision sur les résultats de cet examen, y compris l'admission dans les relations officielles de deux organes et la cessation des relations officielles avec quatre autres. Le Conseil a également examiné le rapport d'information sur la **présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones**.

Questions relatives à la gestion

38. Saluant les travaux du Secrétariat dans ce domaine, le Conseil a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note du rapport sur la **prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels**. En outre, dans le cadre de la réforme du Bureau des services de contrôle interne, il a pris note du rapport et a adopté une décision sur la prolongation de la suspension temporaire du paragraphe 112.1 de la Règle de gestion financière XII en partie, jusqu'à la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif.

39. Le Conseil, ayant examiné le rapport sur l'**éventuelle convocation d'une session extraordinaire du Conseil exécutif** a décidé de tenir une session extraordinaire au cas où les conclusions d'une procédure d'enquête l'obligeraient à examiner la question (voir le paragraphe 49).

40. Souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du rapport sur la **Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève**.

41. Dans sa discussion sur **les considérations relatives à un éventuel vote électronique lors des futures réunions des organes directeurs**, le Conseil a souligné que le consensus devait rester l'objectif. Il a pris note du rapport mais a demandé un rapport complémentaire sur l'évaluation des risques et l'analyse financière de la question.

Commissions du Conseil

42. Après une discussion et des consultations informelles sur les options permettant de remédier au décalage entre la composition de la **Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire** et le calendrier normal de la composition des comités de l'OMS, le Conseil a adopté une décision sur la composition de la Commission avec une version modifiée de l'option 1.

43. Le Conseil a décerné quatre **prix** et une **distinction**.

Questions relatives au personnel

44. Le Conseil a nommé le D^r Jarbas Barbosa Da Silva J^r en qualité de Directeur régional pour les Amériques, exprimant sa profonde gratitude et sa grande appréciation à la D^{re} Carissa Faustina Etienne pour sa contribution inestimable à l'action de l'OMS et de l'Organisation panaméricaine de la Santé, en particulier pour le courage dont elle a fait preuve face à la situation d'urgence liée à la COVID-19.

45. Le Conseil a souscrit aux orientations données par le Comité du programme, du budget et de l'administration et pris note du rapport sur **les ressources humaines** et du rapport sur **les amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière**. Il a adopté deux résolutions relatives aux traitements, dont l'une a été modifiée pour tenir compte de la terminologie acceptée, tandis que l'autre recommandait à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général. Le Conseil a également recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution instaurant une indemnité de logement au bénéfice du Directeur général et modifiant son contrat en conséquence.

46. Le Conseil a pris note du **rapport de la Commission de la fonction publique internationale** et de celui sur la **réforme du programme mondial de stages**, souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le Conseil a également pris note du rapport sur la **mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et de la politique de l'OMS sur le handicap**.

47. Le Conseil a examiné la **déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS** et le **rapport de l'Ombudsman**.

Rapport sur les réunions de comités d'experts

48. Le Conseil a pris note des rapports sur cinq réunions de trois **comités d'experts** et sur les **tableaux et comités d'experts et leur composition**.

SIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE (6 MARS 2023)

49. Le Comité a pris connaissance du rapport du Secrétariat et, prenant acte de la gravité des conclusions selon lesquelles il y avait eu inconduite, a décidé de **mettre fin à l'engagement du Directeur régional pour le Pacifique occidental** et a **pris note des orientations du Secrétariat en ce qui concerne la mesure disciplinaire spécifique appropriée en l'espèce**. Il a en outre pris note du calendrier proposé pour l'examen de la nomination d'un Directeur régional à sa cent cinquante-quatrième session en janvier 2024.

= = =